

Fondé au commencement du xiv^e siècle, l'oratoire du cimetière avait d'abord servi aux assemblées de la célèbre confrérie de la Trinité (4). Les Vignerons n'y entrèrent que plus tard, lorsque les confrères de la Trinité l'eurent délaissé pour la chapelle plus spacieuse qu'ils s'étaient fait construire en 1486, dans l'église même de Saint-Nizier (5). Ils jouirent donc paisiblement de ce modeste asile jusqu'à l'occupation de Lyon par les Protestants qui, en 1562, le détruisirent avec d'autres édifices plus importants.

Après que le torrent dévastateur fut passé et que le retour de l'ordre permit de réparer les maux qu'il avait produits, les confrères Vignerons songèrent à rétablir un centre de réunion pour leurs pieuses assemblées.

Trop pauvres pour réédifier à frais communs l'oratoire disparu, les Associés exposent au Chapitre de Saint-Nizier leur triste situation et le supplient d'y mettre fin par la concession d'une des chapelles de son église.

La délibération capitulaire du mardi 29 octobre 1566 qui suit, fait connaître l'heureuse issue de ces pourparlers :

« Venerables et egreges personnes M^{es} Jehan Laurencin
« secretain (6) Anthoyne Villeyne chantre Pierre Peyron

(4) Le registre manuscrit contenant les procès-verbaux des assemblées de la confrérie de la Trinité, est conservé à la Bibliothèque de Lyon. *Fonds Coste, n^o 3056.*

(5) « Permission est donnée par Messieurs du Chapitre de Saint-Nizier
« aux confreres de la Trinité de faire bastir et construire une chapelle
« a la charge de la dotter et de payer pour chacun des confreres y
« enterrés trente sols, outre les droits accoutumés. » (*Cart. de Saint-Nizier, vol. 3, fol. 302.*) Cette chapelle existe encore à Saint-Nizier. C'est la plus rapprochée du transept nord.

(6) Le sacristain de Saint-Nizier était le premier dignitaire et le chef du Chapitre de cette église, institué en 1305 par l'archevêque Louis de Villars.